

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 9 JUILLET 2024

Convocation du 21/06/2024

Présents : Tous les membres

Sauf absents excusés : Emmanuelle Bonnefoy, Jérôme Tardy, Antoine Sauge (procuration à Lionel Pernin), Pascal Manganoni (procuration à Louis Daudey)

Secrétaire de séance : Aurore Schmitt

1/ Délibération renouvellement convention transport scolaire méridien

La présidente expose la nouvelle convention de transport scolaire méridien envoyée par la région Bourgogne Franche-Comté qui oblige le syndicat intercommunal de la Barèche à une participation financière en ce qui concerne le transport scolaire méridien.

Cette convention est conclue pour une durée de 2 années à compter de la rentrée de septembre 2024.

Le coût à la charge du syndicat est estimé au total à 17 640 €. (Révision au 1er septembre de chaque année à partir de 2025). Soit une augmentation de 854 € par rapport à la facturation 2023.

L'exposé de la présidente entendu, les membres du comité syndical accepte, à l'unanimité, cette convention et autorise la présidente à la signer.

Suite à cette convention et l'augmentation du coût du transport, le conseil syndical décide également, à l'unanimité, d'augmenter le montant de la carte de bus pour un tarif à 90 € à partir du 1er janvier 2025.

2/ Délibération convention DPO (ADAT)

Mme la Présidente expose que le syndicat a signé une convention initiale pour adhérer à la prestation DPO (Délégué à la Protection des Données) mutualisée proposée par l'ADAT. Pour continuer à en bénéficier un avenant est proposé intégrant des nouvelles prestations 2024 pour le même tarif soit un abonnement annuel de 60 € TTC :

- La mise à disposition du logiciel MADIS pour le suivi de la mise en conformité au RGPD : accompagnement sur l'utilisation de cet outil, qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour piloter notre conformité au RGPD
- L'accès à des sessions de sensibilisation en visioconférence sur différents thèmes du RGPD pour améliorer la sécurisation des données personnelles
- L'accès à une base documentaire avec des actualités, des flashes infos et des modèles sur le thème de la protection des données

L'exposé de la Présidente entendu, les membres du conseil syndical, l'autorisent à signer cet avenant.

3/ Avancée projet terrain de football

Mme la Présidente expose qu'il n'y a pas encore à ce stade toutes les données chiffrées.

4/ Bilan annuel du groupe scolaire

Le conseil d'école a eu lieu et un bilan des activités de l'année a été énoncé : école dans la forêt, théâtre, séances piscine, visite du collège Pierre Vernier à Ornans, visite du musée olympique à Lausanne, intervention d'un garde de pêche.

Les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire seront de 111 élèves répartis en 5 classes.

Plusieurs demandes sont formulées :

- Enlever les poteaux du terrain de sport : décision en réflexion pour l'instant.
- Installation d'une douchette dans les sanitaires maternelles afin d'améliorer les conditions de travail pour le change des enfants et leur bien-être (école obligatoire à 3 ans et tous les enfants ne sont pas propres à cet âge) : demande acceptée. Sa mise en œuvre sera organisée avec l'employé intercommunal.
- Pot à crayons sur le parking : plusieurs crayons ont disparu. Une remise en état sera faite par l'employé intercommunal avec système de fixation plus durable des crayons.
- La 6^{ème} classe utilisée en salle de sieste sera repeinte par l'employé intercommunal pendant les vacances d'été.

Côté investissement, du matériel a été acheté par le syndicat : ballons en mousse et nouveaux vélos/draisiennes/trottinettes.

L'entretien de la VMC a été réalisée (nettoyage et changement des filtres) pour un montant de 418 € TTC par l'entreprise Devillers. Cet entretien sera effectué par l'entreprise une fois par an (contrat d'entretien annuel).

Une demande est faite également d'un budget supplémentaire pour l'achat de nouveaux manuels scolaires pour la somme de 425 €. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le conseil syndical.

Pour rappel un budget de 46€/enfant est alloué pour les fournitures scolaires, une réflexion sera engagée en fin d'année 2024 sur la révision de ce montant pour le budget 2025.

Mme la présidente expose également que le système internet wifi (Telwan) et les lignes cuivre téléphone ne sont plus pérennes et qu'il ne faut trop tarder pour faire installer la fibre au groupe scolaire.

Un devis a été demandé à Idinfo, notre prestataire informatique.

Soit un montant de 985.56 € pour l'installation de la fibre, téléphonie et paramétrage de tous les matériels informatiques (ordinateurs tablettes, copieur). Après négociation le montant de l'installation est ramené à 708.66 € TTC. L'abonnement mensuel (internet et téléphone) sera de 114.60 € TTC (pour rappel actuellement 42 € d'internet avec Telwan et 50 € de téléphone avec Orange)

5/ Commune Nouvelle

Mme la présidente expose qu'elle n'a pas plus de nouvelles de la part des services de l'Etat (Préfecture) sur l'avancée du projet. Une commission a été créée au niveau de l'état pour ces communes nouvelles. Elle précise qu'elle va adresser un courrier à cette commission ainsi que copie à l'AMF, AMD, AMR et au Préfet pour trouver une solution à notre problématique des 2 communautés de communes.

6/ Informations diverses

- Assemblée générale du foot le vendredi 12 juillet
- Feux artifices du 14 juillet à Durnes

La séance est levée à 20h49

La présidente,
Véronique KELLER